

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Dominique PALIX et Monsieur Robert COTTA, Conseillers départementaux du canton du POUZIN communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 3 juillet 2017 :**

La communauté de communes Ardèche Rhône Coiron recevra 4 subventions :

- 12 000 € au titre des actions jeunesse dans le cadre du dispositif AJIR
- 10 000 € au titre de l'aide aux emplois de coordonnateurs jeunesse
- 3 600 € au titre du dispositif « Ardèche durable » volet développement durable
- 1 458 € au titre du soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels

Le Centre socio culturel du Pouzin recevra les subventions suivantes :

- 2 500 € pour le soutien au fonctionnement des relais d'assistants maternels
- 1 000 € au titre du dispositif Fonds d'actions citoyennes
- 1 783 € au titre de l'appel à projet « Vacances en famille »

Dans le cadre de l'aide à la santé des élèves « Education nutritionnelle », une subvention globale de 787 € sera répartie entre le collège Albert Mercoyrol et le collège Alex Mézenc.

Le sporting club cruassien recevra une subvention de 3 000 € au titre du soutien aux associations sportives.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 435,02 € sera versée en faveur de la crèche « Arc en ciel » au Pouzin (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Dans le cadre du dispositif « Ardèche durable » volet projets structurants, les subventions suivantes sont attribuées :

- 50 000 € pour la commune de Baix
- 100 000 € pour la commune de Rochemaure

Une subvention de 500 € est attribuée à l'auto-école Déclic SAS à Cruas pour l'accompagnement d'une jeune du canton.

Dans le cadre de l'aide aux projets d'actions d'associations agréées Jeunesse et Education Populaire, une subvention de 900 € est attribuée au Foyer des Jeunes et d'Education populaire de Baix.